

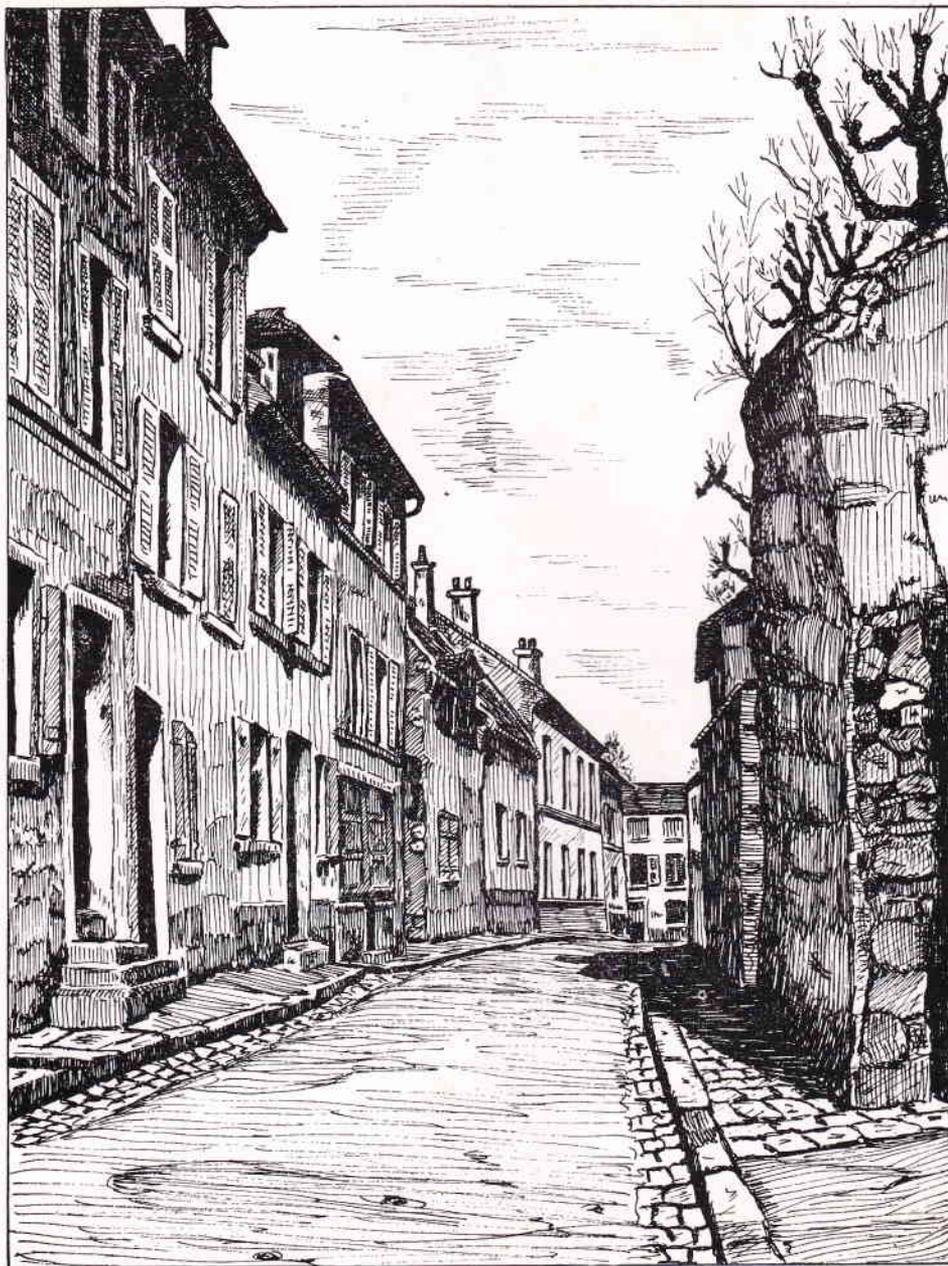
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, Rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 39

3 Francs

1979 - N° 2



Rue de l'Orphelinat - Ancienne Grande Rue de Fleury

en bordure de laquelle sont situées les propriétés Paumier et Paux

Illustration Henri Albert - 1949.

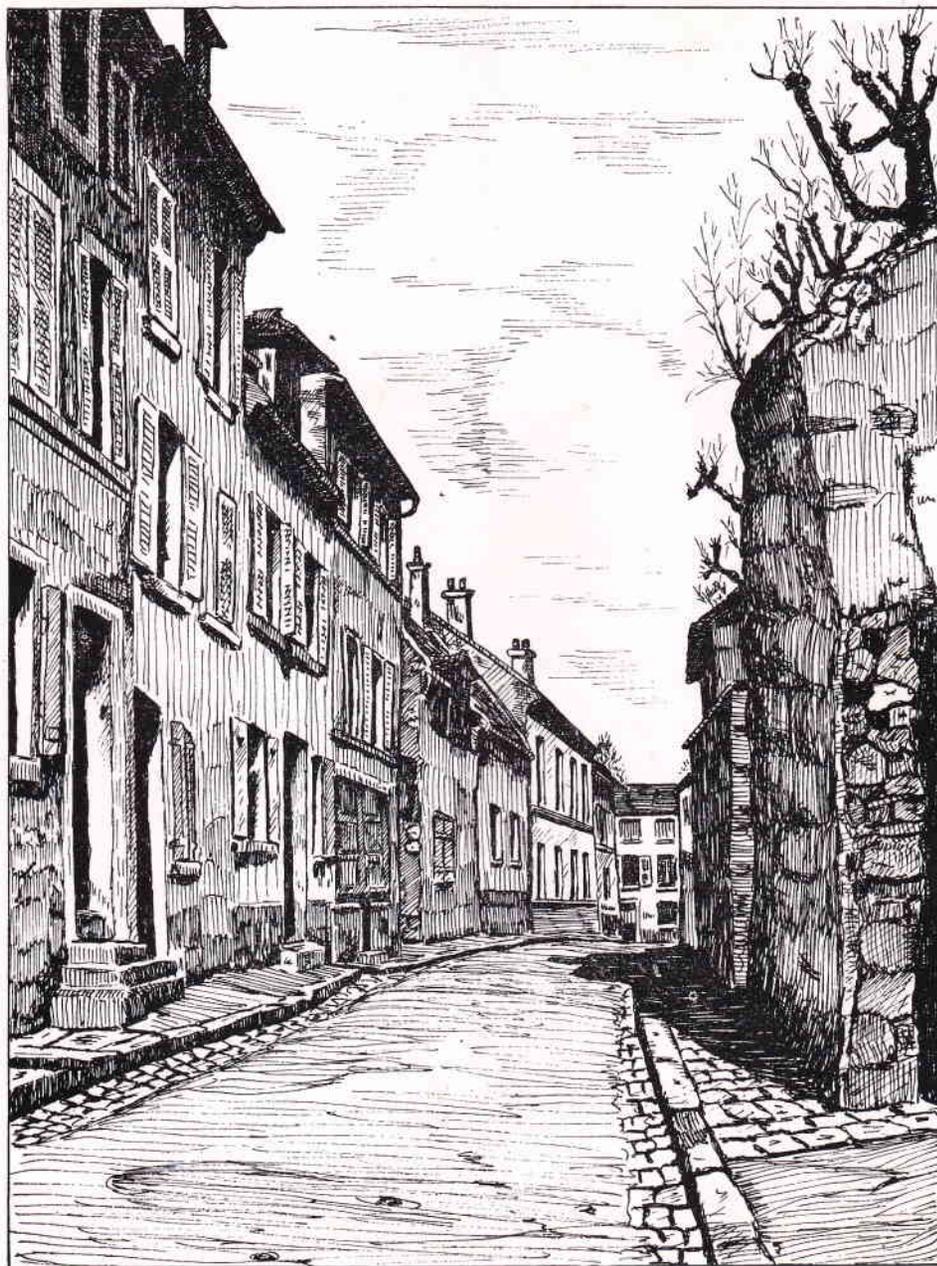
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, Rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 39

3 Francs

1979 - N° 2



Rue de l'Orphelinat - Ancienne Grande Rue de Fleury

en bordure de laquelle sont situées les propriétés Paumier et Piaux

Illustration Henri Albert - 1949.

Réunion du Conseil du 24 Avril 1979

chez M. Guillaud, Président

Présents :

MM. Ader, Bocquet, Cossé, Courchinoux, Général Brunet, Gayral, Guillaud, Julien-Laferrière, Millet, Colonel Moraine, Professeur Néel, Rémon, Roux-Devillas, Rimsky, Tortrat, de Traverse.

Excusés :

Mmes Goublin, Giry-Gouret ;
Mlles Auboyer, Mauriange ;
MM. Bégué, Clouzeau, Olivier-Lacamp, Susse.

Assistent à la séance MM. Boullault, Koechlin, Poilevey, délégués de quartier.

M. Guillaud ouvre la séance en faisant approuver à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil.

Il annonce la démission de membre du Conseil de Mlle Josse qui doit consacrer tout son temps à la préparation d'un concours et qui quittera probablement Meudon. M. Guillaud remercie Mlle Josse de l'essai qu'elle a tenté pour mobiliser les jeunes.

Il demande ensuite aux membres du Conseil de se prononcer par un vote sur les cooptations éventuelles de Mme Cachera qui, avec M. Roux-Devillas, étudiera les propositions faites pour les classements en Monuments Historiques, et de M. Gyé-Jacquot qui renforcerait notre présence à Meudon-la-Forêt. Les votes sont acquis à l'unanimité.

ACTION DES DELEGUES DE QUARTIER

M. Cossé commence par rappeler qu'au printemps 1978 Meudon-Ville a été divisé en treize quartiers animés chacun par un — ou, exceptionnellement deux — délégués de quartier (voir le Bulletin N° 2 de 1978, p. 8). Aucune candidature ne s'étant présentée pour Meudon-la-Forêt, ce secteur a malheureusement et provisoirement dû être laissé à l'écart de cette organisation.

Les délégués sont essentiellement chargés d'assurer les liaisons entre le Conseil ou le Bureau et les quartiers et d'y développer l'action et l'influence du Comité.

Cette organisation a pratiquement commencé à fonctionner à la rentrée de septembre 1978.

Répondant aux soucis évoqués par M. Guillaud au cours de l'Assemblée Générale de 1977 et du Conseil du 27 mai (voir le Bulletin N° 2 de 1978, p. 7) les délégués ont immédiatement lancé de vigoureuses actions de recouvrement des cotisations et de recrutement de nouveaux membres.

Le résultat de ces actions apparaît clairement. On a constaté :

- une montée spectaculaire des rentrées des cotisations au cours de l'automne 1978, qui ne s'était pas produite en 1977, ni en 1976 et 1975 ;
- la poursuite de ces rentrées pendant les quatre premiers mois de 1979, tout particulièrement après la parution du bulletin N° 1 et de l'encart d'appel qui y était inséré ;
- qu'en 1979, pour la première fois depuis 1974, et au bout de quatre mois seulement, le nombre des nouveaux adhérents (65) équilibre celui des membres susceptibles d'être rayés des effectifs en fin d'année

(pour n'avoir pas réglé leurs cotisations pendant trois années consécutives).

On a donc la quasi certitude de voir en 1979 augmenter nos effectifs et se renverser la préoccupante tendance à leur diminution.

Ces résultats n'ont pas été obtenus sans peine : ils sont dus au dévouement des délégués qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour distribuer des tracts, en rédiger de propres à leurs quartiers, prendre des contacts avec leurs relations ou des résidents de leurs immeubles, relancer les membres négligents, etc, etc.

Ils ont aussi détecté, signalé, étudié et aidé à résoudre les problèmes, d'urbanisme ou de circulation par exemple, propres à leurs quartiers.

Une ombre néanmoins à ce tableau plutôt reconfortant : l'absence de délégués à Meudon-la-Forêt et à Fleury (quartier N° 6 du plan du bulletin N° 2 de 1978 dont le délégué a malheureusement dû démissionner). Ceux de nos membres qui accepteraient de remplir ces postes sont instamment priés de faire acte de candidature.

P.S. - La carte et la liste de délégués de quartiers figurant au Bulletin 1978 N° 2 sont à modifier comme suit :

- quartier N° 6 : rayer M. RENARD (démissionnaire, à remplacer) ;
- quartier N° 12 : ajouter :

M. GALLIEN, 69, Route des Gardes, 534.33.53 ;

M. KOECHLIN, 1 bis, Rue des Capucins, 626.10.81 qui ont accepté de seconder M. BOULLAULT dans l'animation de son quartier très grand et très peuplé.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

M. Julien-Laferrière fait l'exposé suivant :

Depuis la dernière réunion du Conseil, notre Comité, en tant qu'Association agréée, a reçu du G.E.P. le dossier complet du plan d'occupation des sols, sur lequel le Conseil Municipal a donné son accord au cours de sa réunion du 14 septembre 1978, et a été invité à donner son avis avant une prochaine réunion du Groupe de Travail chargé de l'élaboration du P.O.S.

Dès réception de ce dossier, il a été examiné par la Commission constituée dans ce but au sein du Comité. Ce dossier comprend :

- le rapport de présentation avec, en annexe, la liste des équipements et des alignements ;
- le plan de zonage ;
- le règlement d'urbanisme ;
- le plan des servitudes d'utilité publique, notamment celles résultant des monuments historiques et des sites classés ou inscrits ;
- le plan de l'alimentation en eau ;
- le plan général d'assainissement.

Les conclusions de notre Commission ont été adressées fin février à la Direction de l'Équipement. Ces conclusions figurent dans notre dernier Bulletin (N° 38). En complément, nous avons adressé à l'Équipement, le 3 mars :

- un dossier relatif aux cheminements de piétons ;
- une demande de classement en zone UDa, avec C.O.S. de 0,7, du secteur compris entre l'avenue de Trivaux, la rue de la République, la rue des Pierres et le Domaine de l'Observatoire au voisinage de l'Orangerie. Ce secteur, limitrophe du Musée de Meudon, classé Monument Historique, était prévu en zone UC, avec C.O.S. de 0,7, et ce zonage permettait la cons-

truction d'immeubles de 7 niveaux, soit 21 mètres de hauteur. Le Comité a estimé ce classement incompatible avec l'échelle du monument classé et a demandé l'inscription de ce secteur en zone UDa, qui offre le même C.O.S. de 0,7, mais limite la hauteur des constructions à 4 niveaux soit 12 mètres au maximum, hauteur qu'il jugeait acceptable pour ce site de qualité.

A la suite de l'envoi de ces documents à la Direction de l'Équipement, MM. Guillaud, Julien-Laferrière, Millet et Jantzen ont été reçus le 13 avril dernier par M. Fiszal, Directeur du G.E.P., et ses collaborateurs, MM. Mallet et Antoine.

Au cours de cette réunion, qui s'est déroulée dans un excellent climat de collaboration, le rapport du Comité a été examiné en détail, en particulier le plan de zonage.

Plan de Zonage

A la suite de la réception du rapport du Comité, le G.E.P., après visite sur place, avait établi un plan des modifications qu'il proposait d'apporter à son plan de novembre 1978. Ces modifications coïncidaient, sur de nombreux points, avec les propositions du Comité. La discussion a donc porté essentiellement sur les secteurs où les propositions du Comité n'avaient pas été prises en compte sur le plan du G.E.P., en adoptant, sur chaque partie de ces secteurs, des C.O.S. moyens voisins des C.O.S. actuels.

Au cours de la discussion avec le G.E.P., les zones ont naturellement été définies d'après la nouvelle dénomination. Pour la compréhension du texte, il est donné ci-après la correspondance entre les anciennes et les nouvelles dénominations :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Habitations et commerces	UA
Habitations et activités	UB
Habitations collectives avec espaces verts	UC
Habitations basses ou petits collectifs	UD
Habitations résidentielles	UE
Activité industrielle	UF

Les zones N (zones naturelles) comprennent :

- la zone NA - zone naturelle destinée à l'urbanisation future ;
- la zone ND - zone naturelle de sites et paysages (inconstructible).
- Secteur compris entre la rue Marcel-Allégot, la rue Jules-Hetzel, la rue Albert-de-Mun et la rue du Cerf, prévu en zone UD a (C.O.S. 0,7) et demandé en zone UD b (C.O.S. 0,4). M. Jantzen a exposé les raisons de cette demande : faible densité des constructions voisines sur la Commune de Sèvres,

avec présence d'espaces verts. Le G.E.P. a donné accord sur cette proposition.

- Place du Président-Wilson. Limitation de la zone UA en bordure de la rue Marcel-Allégot à une distance de l'avenue du Onze-Novembre suffisante pour permettre la construction, sur un terrain zoné en UD à l'angle de ces deux artères, d'immeubles de mêmes caractéristiques que les résidences construites récemment à l'ouest de la place Wilson, de manière à réaliser un aménagement correct de cette place. Le G.E.P. a donné son accord.
- Secteur compris entre la rue du Bassin, la rue Ernest-Renan, la limite de Sèvres et l'avenue du

- Onze-Novembre. Les nouvelles propositions du G.E.P. coïncidaient avec celles du Comité consistant à classer en zone UD b avec C.O.S. de 0,4 la partie voisine de la rue Ernest-Renan et de la rue du Bois-Dormant sauf les terrains riverains de la rue du Hameau.
- Secteur au nord-est du Groupe scolaire Ernest-Renan entre la rue Ernest-Renan et la route des Gardes, prévu en UD a (C.O.S. 0,7) et proposé par le Comité en UD b (C.O.S. 0,4). Le G.E.P. a admis la proposition du Comité à l'exception de la partie sud-est où se trouvent la résidence des Tilleuls et la résidence en construction, 58, route des Gardes, et où le classement en UD a serait maintenu. Les représentants du Comité ont été d'accord.
 - Secteur en bordure de la route des Gardes entre le coteau des Gardes (non compris) et le voisinage de la voie rapide N° 118, prévu en UD a (C.O.S. 0,7). Le G.E.P. a admis la proposition du Comité de classement en UD b (C.O.S. 0,4) à l'exception de l'extrémité nord-est (immeubles tels que le N° 89 route des Gardes) et de l'extrémité sud-ouest au-delà de la route des Fonceaux (résidences N°s 93 et 95) où il maintient le classement en zone UD a (C.O.S. 0,7). Les représentants du Comité ont été d'accord.
 - Secteur côté n°s pairs de la rue des Capucins jusqu'à la limite de la forêt, prévu en zone UD a (C.O.S. 0,7) et proposé par le Comité en UD b (C.O.S. 0,4). Le G.E.P. avait admis ce classement uniquement pour la propriété, 2, rue des Capucins. Après discussion, il a été admis le maintien en zone UD a de la résidence de l'Observatoire, 8, rue du Bel-Air, le reste du secteur, y compris la maison Bloc, 10, rue du Bel-Air étant classé en UD b.
 - Secteur côté n°s impairs de la rue des Capucins entre la route des Gardes et l'avenue Marcellin-Berthelot, prévu en zone UD a, C.O.S. 0,7, et dont le Comité demandait l'incorporation dans la zone réglementée de l'avenue du Château avec C.O.S. de 0,4. Le G.E.P. a donné satisfaction à cette proposition sauf pour le bas de la rue des Capucins au voisinage de la route des Gardes (rue des Capucins n°s 1 et 1 bis, résidence de l'Ermitage) où il maintient le classement en zone UD a. Les représentants du Comité ont été d'accord.
 - Secteur au sud de la voie ferrée de Montparnasse entre la rue Henri-Savignac et la place Jean-Jaurès, prévu en zone UD a (C.O.S. 0,7) et pour une partie duquel le Comité avait demandé le classement en zone UD b (C.O.S. 0,4).
Le G.E.P. a donné satisfaction au Comité pour les sous-secteurs suivants :
 - partie comprise entre l'avenue Jacqueminot, la zone réglementée de l'avenue du Château, la rue de Porto-Riche et le boulevard des Nations-Unies;
 - partie comprise entre la voie SNCF, le sentier des Jardies, le boulevard Verd-de-Saint-Julien et la rue Charles-Desvergues;
 - partie comprise entre la voie SNCF, la rue de Paris, la rue de la Croix-du-Val et le sentier des Essarts.
- Le Comité a demandé également que soit classée en zone UD b la partie délimitée par la rue de Porto-Riche, le boulevard Verd-de-Saint-Julien et la limite de la zone réglementée de l'avenue du Château. Aucune décision n'a été prise au sujet de cette proposition, que le G.E.P. va étudier.
- Maintien, en bordure de la rue de la République, de l'espace vert incluant un cèdre et dépendant du Foyer des Vieux Travailleurs et du Service des Allocations Familiales. Le G.E.P. a été d'accord sur cette proposition.
 - Secteur compris entre l'avenue Jacqueminot, la rue de Terre-Neuve et la rue de la République, prévu en zone UD a (C.O.S. 0,7) et proposé par le Comité en zone UD b (C.O.S. 0,4), à l'exception de la partie à l'est de la rue du Général-Gouraud. Le G.E.P. a prévu le maintien en zone UD a de la Résidence des Erables et le passage en zone UD b du reste du secteur, y compris la partie à l'est de la rue du Général-Gouraud, solution sur laquelle le Comité a été d'accord.
 - Pour les propriétés au nord de la villa des Grimettes, après explication des représentants du Comité, le G.E.P. a été d'accord pour le classement en UD b (C.O.S. 0,4) en ne laissant en zone UC (C.O.S. 0,7) que les propriétés en bordure de la rue Banès.
 - Le G.E.P. va rectifier son plan en maintenant le jardin public existant au bas de la rue Banès au voisinage de la place Jean-Jaurès et sur lequel se trouve le pavillon du Syndicat d'Initiative.
 - Pour le secteur prévu en UD (C.O.S. 0,7) entre la ligne SNCF des Invalides, celle de Montparnasse et le grand secteur constituant la zone UD c (C.O.S. 0,2), le Comité avait demandé un classement en zone UD b (C.O.S. 0,4), le G.E.P. a donné satisfaction en partie, mais a maintenu sur certains points son classement primitif.
 - Le G.E.P. a maintenu en zone UC (C.O.S. 0,7) les terrains de la Ruche au nord de l'avenue Le Corbeiller entre la mairie et le sentier de la Pointe, en raison des immeubles existants. Les représentants du Comité ont signalé que la réduction de hauteur sera demandée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France dans son étude de l'environnement de la Grande Perspective en raison des vues de la Terrasse.
 - Pour la propriété, 2, avenue de Trivaux, le G.E.P. a prévu en zone naturelle ND la partie en bordure de l'avenue et renfermant la maison et le canal de l'Ombre, et en zone UD (C.O.S. 0,4) la partie est de la propriété.
 - Pour les terrains de l'ONERA, les représentants du G.E.P. ont pris note des implantations envisagées par M. Jantzen dans l'étude dont il a été chargé pour la Grande Perspective.
 - Postérieurement au dépôt de son rapport, le Comité a proposé au G.E.P. le classement en zone UD a (C.O.S. 0,7) au lieu de UC (même C.O.S.) des terrains situés entre la rue de la République et le jardin du musée, rue des Pierres. Ce musée est classé Monument Historique et son environnement doit être protégé. L'alignement projeté rue de la République aura comme conséquence de rapprocher du musée les constructions éventuelles, et il est indispensable de limiter leur hauteur à 4 niveaux au maximum.
- M. Fizel a fait remarquer, d'une façon générale, que l'abaissement des C.O.S. résultant des discussions précédentes, risquerait, dans certains terrains, de prescrire des C.O.S. inférieurs aux C.O.S. actuels des constructions. Il serait donc nécessaire d'insérer dans le règlement d'urbanisme une clause autorisant en cas de reconstruction sur de tels terrains, l'adoption de C.O.S. atteignant les C.O.S. des constructions précédentes.

✓
imprimerie m. cognée
93, rue henri-barbusse
meudon - 534-27-22

Outillage - Bâtiment

Articles de Ménage

Eclairage _____

Couleurs et Vernis

QUINCAILLERIE du VAL-FLEURY

B. DEDOITY

✓
8, Rue des Grimettes
92190 MEUDON - 534-42-34

Allo 534-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin
Harriet Hubbard Ayer ✓

3, Rue P. Wacquart, Bellevue

MICHEL DAMOUR
TAPISSIER

✓
LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

NOUVEAU ! un magasin d'articles de sport à Meudon ✓

SPORT - DÉTENTE - SERVICE

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)
Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

M. Fiszel a attiré l'attention sur le Secteur Arnaudet et indiqué que, à son avis, l'espace vert public qui y était projeté ne pouvait y être maintenu dans sa totalité, une partie du terrain devant être constructible.

M. Millet a exposé l'intérêt que le Comité attache à la création, sur les territoires des deux communes de Meudon et d'Issy-les-Moulineaux, d'un espace vert de grande superficie incluant, sur Meudon, au moins une partie de l'espace vert Arnaudet et s'étendant, sur Issy-les-Moulineaux, jusqu'au voisinage des immeubles de l'ensemble Plateau-Rodin-Egalité.

Sur proposition de M. Guillaud, et pour ne pas retarder la mise au point du P.O.S., il a été convenu que le Comité soumettrait au G.E.P. un projet d'aménagement du Secteur Arnaudet sur lequel figurerait la partie qu'il estime indispensable de réserver en espaces verts (ND) pour l'environnement du Musée Rodin, le reste étant classé en zone naturelle NA de manière à ménager une urbanisation ultérieure.

Postérieurement à la réunion et à la suite d'une visite sur place par MM. Guillaud, Julien-Laferrrière et Millet, le Comité a adressé au G.E.P. un croquis proposant, compte tenu des vues du Musée Rodin, le classement en zone ND du terre-plein situé au voisinage du musée, ainsi que le talus.

Equipements

— Parking d'Intérêt Régional (PIR) place Jean-Jaurès. M. Fiszel est sceptique sur le financement de ce parking s'il ne doit satisfaire que les besoins de la population de Meudon. Il ne connaît pas les projets d'aménagement de la gare de Val-Fleury nécessités par la transformation de la ligne en R.E.R. et n'a donc aucune idée des possibilités de réalisation du parking avec couverture et aménagement d'espace vert conformément aux désirs du Comité.

Il fait les mêmes objections, notamment au point de vue financement, sur les parkings proposés par le Comité au voisinage des gares de Bellevue et de Meudon-Montparnasse.

— P.T.T. de Bellevue. Les représentants du Comité ont insisté sur la nécessité du déplacement du bureau de poste de Bellevue, mais ont signalé que l'emplacement proposé au voisinage de la place Wilson était beaucoup trop excentré. Un nouvel emplacement doit être recherché à proximité de la gare et de l'église. Le Comité s'y emploiera avec la Mairie de Meudon.

— Les représentants du Comité ont rappelé le manque de jardins publics accessibles aux jeunes enfants dans le quartier du Val. M. Fiszel n'en voit pas la possibilité et estime que cette question est du ressort de la commune.

Alignements

Après avoir rappelé la nécessité d'un véritable plan de circulation et de transport, faute duquel l'intérêt des alignements projetés n'a pu être examiné, les représentants du Comité ont attiré l'attention sur deux de ces alignements :

1°) L'emprise de la voie sur berge rive gauche de la Seine (VRGS) prévue au P.O.S. ne paraît pas compatible avec le projet d'aménagement des berges de la Seine établi par l'atelier d'urbanisme du G.E.P. (voir plus loin dans le présent bulletin), du fait de la présence des Usines Renault. Les représentants du G.E.P. estiment qu'effectivement la zone récréative qui y est prévue devra être très notablement réduite. En tout état de cause, la circulation des piétons en bordure de la Seine par le chemin de halage devra être maintenue.

2°) Les représentants du Comité ont insisté sur la nécessité de prévoir les emprises résultant de l'alignement de l'avenue Jean-Jaurès non pas du côté des propriétés riveraines comme figuré au plan, mais du côté des voies S.N.C.F. La solution côté S.N.C.F. éviterait, notamment à l'aplomb de la résidence N° 60, outre l'abattage de nombreux beaux arbres, la construction, à l'aplomb de cette résidence, d'un mur de soutènement extrêmement coûteux. Le Maire de Meudon a d'ailleurs fait état de ce report côté S.N.C.F. dans sa déclaration au Conseil Municipal lors de l'approbation du projet de P.O.S., le 14 septembre 1978.

Règlement d'Urbanisme

Sans entrer dans l'examen détaillé de la partie du rapport du Comité concernant le règlement d'urbanisme, les représentants du G.E.P. et du Comité ont évoqué les points suivants :

— Règlement de l'avenue du Château. Après avoir fait l'historique de la réglementation de 1961 qui, sans avoir de base officielle, servait à l'instruction des permis de construire, et signalé l'intérêt d'une mise à jour de cette réglementation, MM. Guillaud et Jantzen en ont exposé les grandes lignes et ont indiqué qu'il paraissait difficile de l'inscrire dans la réglementation générale de la zone UD. Il a semblé préférable de considérer que les abords de l'avenue constituent une zone propre ayant sa réglementation particulière, comme le quartier du Val et le lotissement du château de Bellevue, ce qui a amené le Comité à établir le projet de règlement qui a été joint à son rapport.

— Problème des constructions en bordure des chemins piétonniers. Il a été reconnu que le projet de règlement ne permettait pas de telles constructions et qu'une nouvelle rédaction devait être recherchée dans cette optique. Les problèmes de sécurité peuvent susciter des difficultés. M. Millet a indiqué que les Services concernés (pompiers, police..) mettent au point des véhicules de faible gabarit (motos, side-cars) permettant de desservir les riverains de voies de largeur inférieure à celle imposée par le projet de règlement.

— Le Comité a demandé de reprendre la clause autrefois en vigueur n'autorisant la construction de bâtiments collectifs que sur des terrains d'une superficie au moins égale à 2 000 m². Les représentants du G.E.P. ont indiqué que, quelle que soit la décision prise à ce sujet, il ne faudrait considérer comme bâtiments collectifs que des constructions comprenant au moins 3 logements.

— Coefficient d'occupation des sols. Les représentants du G.E.P. ont confirmé l'intérêt de la clause précé-

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13

“ BELLEVUE-DECORATION ”

TAPISSERIE

DECORATION

J. DESCOUT - Gérant

21, Rue Marcel Allégot
92190 MEUDON-BELLEVUE
Téléphone : 534.11.78



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE

LIVRES - PHOTO

JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE

PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 534-19-87

sant que « dans le cas de la construction d'un pavillon n'excédant pas une surface de 150 m² hors œuvre nette, il ne serait pas fait application de la valeur du C.O.S. », estimant qu'un pavillon de 150 m² était relativement peu important et devait pouvoir être admis dans tous les cas. Le Comité avait demandé que cette clause ne soit appliquée que pour un réaménagement de pavillon.

M. Guillaud demande l'avis du Conseil sur cette question, étant entendu que cette clause ne devrait pas, de toute façon, s'appliquer aux constructions riveraines de l'avenue du Château.

Le Conseil est d'avis que le Comité maintienne sa position, et de préciser que le réaménagement bénéficiaire de cette clause devrait être réalisé au moins après 5 ans au-delà de la délivrance du certificat de conformité.

Après la discussion des articles du règlement, M. Fiszl a indiqué que, à son avis, le règlement devait subir de nombreuses retouches, dont certaines, d'ailleurs, concorderaient avec les propositions du Comité.

Cheminement des Piétons

Le Comité avait adressé au G.E.P. un inventaire et un plan des cheminements de piétons existants ou à créer. M. Millet a notamment insisté sur l'intérêt d'un sentier reliant la rue de Paris (vers les N^{os} 93 et 95) et l'avenue Jean-Jaurès au voisinage de la gare de Val-Fleury, qui permettrait aux piétons d'éviter la rue Banès où la circulation est devenue extrêmement difficile.

D'après les renseignements fournis par le G.E.P., le Groupe de Travail se réunirait fin mai ou début juin, de manière à ce que le projet de P.O.S. puisse être publié et mis à l'enquête publique aussitôt après les vacances scolaires.

Naturellement, les accords entre le G.E.P. et le Comité intervenus au cours de la réunion du 13 avril devront être entérinés par le Groupe de Travail.

LA GRANDE PERSPECTIVE

Nous n'avons que peu de renseignements nouveaux à vous communiquer au sujet de la rénovation de la Grande Perspective.

Nous avons déjà fait état de la visite que le Bureau a rendue au Président de l'Observatoire de Paris et de Meudon, ainsi qu'à l'Administrateur du Collège de France, au sujet de la définition des limites des terrains affectés à la Grande Perspective.

Le Comité remercie M. le Président Boulon et M. l'Administrateur Horeau de la grande compréhension dont ils ont fait preuve.

La définition des limites, telles que le Comité les espérait, est maintenant chose faite.

M. Jantzen va ainsi pouvoir terminer son rapport

très prochainement.

La Direction du Patrimoine disposera alors des trois rapports et l'étape suivante pourra être envisagée.

C'est M. Menou, le nouveau Directeur régional des Affaires Culturelles, qui a succédé à M. Pattyn, qui étudiera la suite à donner. Nous savons que M. Menou considère ce projet comme prioritaire.

Par contre, les crédits qui ont été demandés pour financer l'étude des travaux à entreprendre afin que soit mise hors eau l'Orangerie n'ont pas encore été accordés, malgré plusieurs démarches du Comité. Des promesses nous ont été faites, mais la voûte de l'Orangerie continue à se dégrader.

PROPRIETES PAUMIER ET PUAUX

M. Guillaud fait le point de la question. Il rappelle le projet de bail emphytéotique que la Fondation de France doit passer avec le Centre de Formation des Personnels Communaux (C.F.P.C.). Le bail n'est pas encore signé mais il devrait l'être prochainement.

Il rappelle également le contrat qui sera passé entre le C.F.P.C. et la Municipalité pour la mise à la disposition de cette dernière de plus de la moitié du terrain (environ 17 000 m²), dans la partie basse qui est la plus pittoresque pour y aménager un parc qui sera ouvert au public et un terrain de jeux pour enfants.

La signature ne saurait tarder non plus, le Conseil Municipal ayant donné son accord.

Dans le bas de la propriété, dans la partie aliénable, seront construits un petit collectif et des maisons individuelles.

Nous espérons que dans le prochain Bulletin nous pourrions annoncer à nos membres que toutes les formalités auront été remplies et que les projets de construction et d'aménagement seront avancés.

Le Comité continue à suivre de très près l'ensemble du problème, qui intéresse tout le quartier.

LES VIBRATIONS AU QUARTIER D'ARTHELON

Il s'agit du problème que posent les vibrations dues au passage des trains dans le tunnel qui aboutit à 200 mètres environ de la gare de Meudon-Val-Fleury sur la ligne Paris-Invalides-Versailles.

Ces vibrations perturbent plusieurs rues et en particulier : la ruelle des Ménagères, la rue Paul-Doumer, la rue Fleury-Panckouke, la rue Hérault et même l'avenue du Bois...

Depuis de nombreuses années, des habitants de maisons implantées dans ces rues et plus spécialement celles qui sont situées au-dessus du tunnel se plaignent du bruit qui va jusqu'à troubler leur sommeil, et aussi des vibrations qui entraînent des nuisances importantes : fêlures de murs, craquelures diverses, crevasses, glissements de terrains, oscillations des suspensions, etc.

Les habitants du quartier ne sont pas restés inactifs, des pétitions ont été adressées à la S.N.C.F. Le Maire et Claude Labbé, en particulier, sont également intervenus auprès d'elle.

Des ingénieurs de la S.N.C.F. sont venus à plusieurs reprises sur les lieux et ils ont conclu à la très faible importance des nuisances.

Voilà où en était la situation que l'on peut qualifier de bloquée quand le Comité des Sites a été saisi de ce problème par les habitants du quartier.

Il nous est apparu que les affirmations concernant les dommages causés devraient, avant toute démarche, être étayées par une étude scientifique afin d'apporter des arguments irréfutables.

Cela a été possible grâce aux relations que nous entretenons avec le Centre d'études et de recherches sismologiques. Ce Centre est animé par Mme Labrouste qui était professeur à l'Institut de Physique du Globe.

Le Centre a bien voulu mettre à notre disposition son meilleur spécialiste : M. Toutawy, et du matériel (sismographes).

Nous exprimons nos remerciements à Mme Labrouste et à M. Toutawy.

Une première série de mesures a déjà été effectuée. Cinq sismographes ont été installés aux points les plus sensibles.

Les enregistrements ont été dépouillés et analysés.

Sans entrer dans le détail, les vibrations ont été caractérisées par leur déplacement, leur vitesse, leur accélération, leurs bandes de fréquences, la durée des oscillations.

Les principales conclusions tirées sont les suivantes :

- il y a nuisance, mais le degré n'a pu être encore défini ;
- les phénomènes sont liés à la masse et non à la vitesse des trains ;
- ils décroissent beaucoup plus rapidement que prévu en fonction de la distance du train.

Il ne s'agit donc que d'une première approche. De nouvelles mesures sont envisagées, elles auront lieu prochainement et les emplacements des sismographes seront déterminés d'après les résultats déjà obtenus et les renseignements qui seront fournis par les habitants du quartier, en particulier les heures où se produit le maximum de nuisances.

Ce n'est que quand nous disposerons de résultats incontestables que le Comité pourra intervenir auprès de la S.N.C.F.

LES BORDS DE SEINE

Les bords de Seine au Bas-Meudon offrent un aspect lamentable : péniches habitées amarrées n'importe où et n'importe comment, épaves, détritiques, ruelles sales et mal pavées, bâtiments mal entretenus dont deux furent des guinguettes animées et joyeuses...

Heureusement la réhabilitation des Bords de Seine fait partie du programme du Conseil Général. Son président, M. Baumel, s'est particulièrement attaché à la dépollution de la Seine et à redonner vie à ses bords.

Une étude remarquable concernant cette réhabilitation vient d'être achevée par l'Équipement.

Le Comité se permet de remercier tout particulièrement son Directeur, M. Pommelet. Il se réjouit que l'Environnement soit maintenant pris en considération par un service qui, jusqu'ici, avait comme visage de marque le « béton ».

Dans cette étude, le Bas-Meudon est largement partie prenante.

Des propositions ont été faites pour Meudon et ses

environs. Nous les reproduisons ci-après, car elles sont non seulement la manifestation d'un esprit nouveau, mais elles présentent un grand intérêt. Un schéma permettra de les illustrer.

« Ces propositions ont pour objectif principal de réhabiliter le fleuve et ses berges, de lui donner ou de lui redonner une vocation récréative (sports, loisirs, détente) et paysagère. Ceci tout en maintenant à la Seine sa vocation économique (axe de transport, support d'activité).

Elles répondent aussi aux soucis :

- de mettre en valeur les potentialités existantes de certains secteurs ;
- d'utiliser les diverses opportunités ;
- de tirer le meilleur parti des divers projets d'aménagement tels que ceux de voirie ;
- d'intégrer ces opérations aux tissus environnants par la recherche de pénétrations vers l'intérieur, en particulier vers les zones d'habitat afin de satisfaire la demande des populations locales.

Les propositions d'actions spatiales s'accompagnent

de propositions de maîtrise d'ouvrage, de procédure de financement et d'échéancier.

L'ensemble de ces propositions a été synthétisé au niveau départemental en une proposition pour un schéma directeur de réhabilitation et d'aménagement des bords de Seine.

Cet ensemble constitue un support pour la réflexion et la discussion des élus au niveau communal et départemental, au niveau régional, ainsi qu'avec les Administrations et Institutions concernées, afin de leur permettre de déterminer une politique et une stratégie d'aménagement débouchant sur un programme de réalisations qui s'étendra au moins sur 2 plans (10 ans). Les premières actions pourront démarrer en 1979 au niveau de la restauration de certains chemins de halage.

Les propositions susceptibles d'intéresser directement les Meudonnais concernent la zone s'étendant du Pont de Garigliano (Paris) au Pont de Sèvres :

Porte du Département qui fait suite à l'opération de rénovation du 15^e arrondissement (terrains Citroën).

Fortement « dégradé », ce site, constitué par les premiers coteaux perceptibles de la Seine et une succession d'îles qui furent « vertes », garde cependant certains témoignages d'une vocation ancienne de loisirs et de détente liée au cadre exceptionnel.

Actuellement, la première action importante de reconquête est le réaménagement en parc de l'Île Saint-Germain. Les travaux ont commencé début 1978.

Dès 1979 il est proposé :

- la réhabilitation des anciens chemins de halage : sur le Bas-Meudon face à l'Île de Billancourt et, à Boulogne, le long du Quai de Stalingrad, entre la rue Nationale et les abords du Pont de Billancourt. Ces actions doivent être complétées par les interventions proposées ci-dessous :

A court terme :

- sur la Rive Gauche :
 - poursuite des travaux d'aménagement d'une promenade en bord du fleuve le long du petit bras de Seine, jusque vers le Pont de Sèvres, ce qui facilitera l'accessibilité du Parc de l'Île Saint-Germain par le Pont d'Issy et la passerelle existante rénovée ;
 - revalorisation du petit bras de Seine : contrôle

de l'habitat fluvial et du stationnement, suppression des épaves ;

- sur l'Île de Billancourt (en continuité de l'Île Saint-Germain), il est inscrit au P.O.S. d'Issy une servitude de reculement le long des berges avec obligation de plantations et réserves pour aménagement récréatif sur la pointe aval de l'île. Ces réserves doivent s'accompagner d'une politique d'acquisitions foncières ou de cessions gratuites.

A long terme :

- sur la Rive Droite :
 - possibilité, avec la réalisation de la V.R.G.S. (voie Rive Gauche de la Seine) d'établir une promenade depuis les équipements sportifs existants en limite de Paris jusqu'au Pont d'Issy. L'accessibilité du Parc de l'Île Saint-Germain sera ainsi favorisée pour les habitants du sud-est de Boulogne (quartier des Peupliers).
- sur la Rive Gauche :
 - possibilité avec la reconstruction du Pont de Billancourt et la réalisation de la V.R.G.S. de remodeler le site en bordure de la Seine, de récupérer l'espace entre la voie future et le petit bras pour la réalisation d'une zone récréative ;
 - accueil d'activités liées à l'eau (ports de plaisance, base nautique, rampes à bateaux, etc.) ;
 - réhabilitation des guinguettes ;
 - amélioration des liaisons vers le Parc de l'Île Saint-Germain.

Ces actions devront s'accompagner au niveau communal de la mise en valeur de cheminements piétons vers les coteaux de Meudon et les tissus urbains environnants.

L'ensemble de ces réalisations tendra à recréer une zone de loisirs offrant promenade, repos, détente, découverte du paysage ainsi réhabilité et des activités sportives et ludiques ».

Bien entendu il s'agit d'un beau programme mais on peut se demander s'il est réaliste. Nous le pensons s'il est largement soutenu par l'opinion publique.

Notre Comité, quant à lui, ne lui ménagera pas ses efforts.

Ce ne sera pas un programme à court terme. Comme dans le cas de la rénovation de la Grande Perspective, il s'effectuera par étapes, mais il n'y a aucune raison de se montrer sceptique.

LA JOURNÉE DE L'ARBRE DU 31 MARS 1979

Il s'agit d'une manifestation qui s'inscrit bien dans le programme des activités du Comité.

Voici très rapidement résumée son action.

Par son intervention auprès des responsables de l'Office National des Forêts, un cèdre de belle taille et trois thuyas lui ont été promis.

Il est intervenu également auprès de la Mission de

l'Environnement, seuls de petits arbustes étaient disponibles, ils ne pouvaient convenir.

Il a ensuite fait l'étude des emplacements les mieux situés à Meudon pour planter ces arbres. Il a retenu, entre autres, l'angle de la route des Gardes et la rue de la Tour, le carrefour Leclerc, le carrefour des Jardies et de la rue des Galons, l'angle de la rue des Galons

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art
Papeterie - Presse
Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

DROGUERIE C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)
MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

et de la rue de l'Arrivée, la rue Hélène-Loiret et la gare du Bas-Meudon, la rue des Montalets, le jardin en face du Musée.

A la suite d'une demande faite par le Maire à

l'O.N.F., les promesses faites ont été tenues et les arbres ont été effectivement livrés.

Ils ont été plantés dans le jardin en face du Musée Molière au cours de la « Journée de l'Arbre », le 31 mars.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Millet fait l'exposé suivant :

En application de la loi du 3 janvier 1977, le département des Hauts-de-Seine vient de créer son Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.). Ce Conseil qui comprend 22 membres est présidé par un Conseiller Général et a son siège à la Préfecture.

Notre Président et moi-même faisons partie de ce Conseil dont le rôle est défini par la loi et dont la

mission est de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans tous les domaines qui intéressent notre cadre de vie.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a le ferme espoir de trouver dans cet organisme de nouveaux moyens d'aider notre commune à s'organiser harmonieusement en intégrant les équipements qu'impose notre époque sans nuire au caractère exceptionnel de notre site dont la défense est primordiale.

Visite de l'Arboretum de Chevreloup

Samedi 5 mai, à 9 heures, devant la Mairie, un car attendait les membres du Comité pour les emmener visiter l'arboretum de Chevreloup au Chesnay.

Contrairement aux prévisions, le nombre des participants, à notre grand regret, avait fondu et c'est un petit groupe d'une quinzaine de personnes qui a suivi avec beaucoup d'intérêt les explications de M. G. Callen, sous-directeur au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, responsable passionné de ses arbres.

L'arboretum de Chevreloup fait partie intégrante des propriétés du Muséum d'Histoire Naturelle.

Le domaine de Chevreloup, situé à proximité de la ville de Versailles, en majeure partie sur la commune de Rocquencourt, occupe une superficie de 205 hectares.

Jouxtant les Trianons, partie intégrante du Domaine National de Versailles, cette propriété a été affectée au Muséum d'Histoire Naturelle par un décret en date du 28 décembre 1927 pour y implanter une partie des collections végétales ligneuses du Jardin des Plantes de Paris.

Louis XIV a fait l'acquisition de ce domaine pour aller sans encombre de Versailles à Saint-Germain et avoir un vaste terrain de chasse à proximité du château.

De l'époque de Louis XV, il ne subsiste à Chevreloup qu'un sophora japonica contemporain du premier pied planté à Paris. Il vient de subir l'intervention de « chirurgiens des arbres » pour lui redonner une nouvelle jeunesse suite à un accident de végétation.

Après la guerre de 1914, les pourparlers en cours pour la création d'un ensemble à vocation végétale à proximité de Paris aboutissent et une convention concernant Chevreloup est passée entre le Muséum et les

Eaux et Forêts chargées à l'époque de la gestion du domaine.

Ce n'est qu'en 1924 que sont réalisés, par le personnel du Muséum, les premiers essais de multiplication des végétaux ligneux.

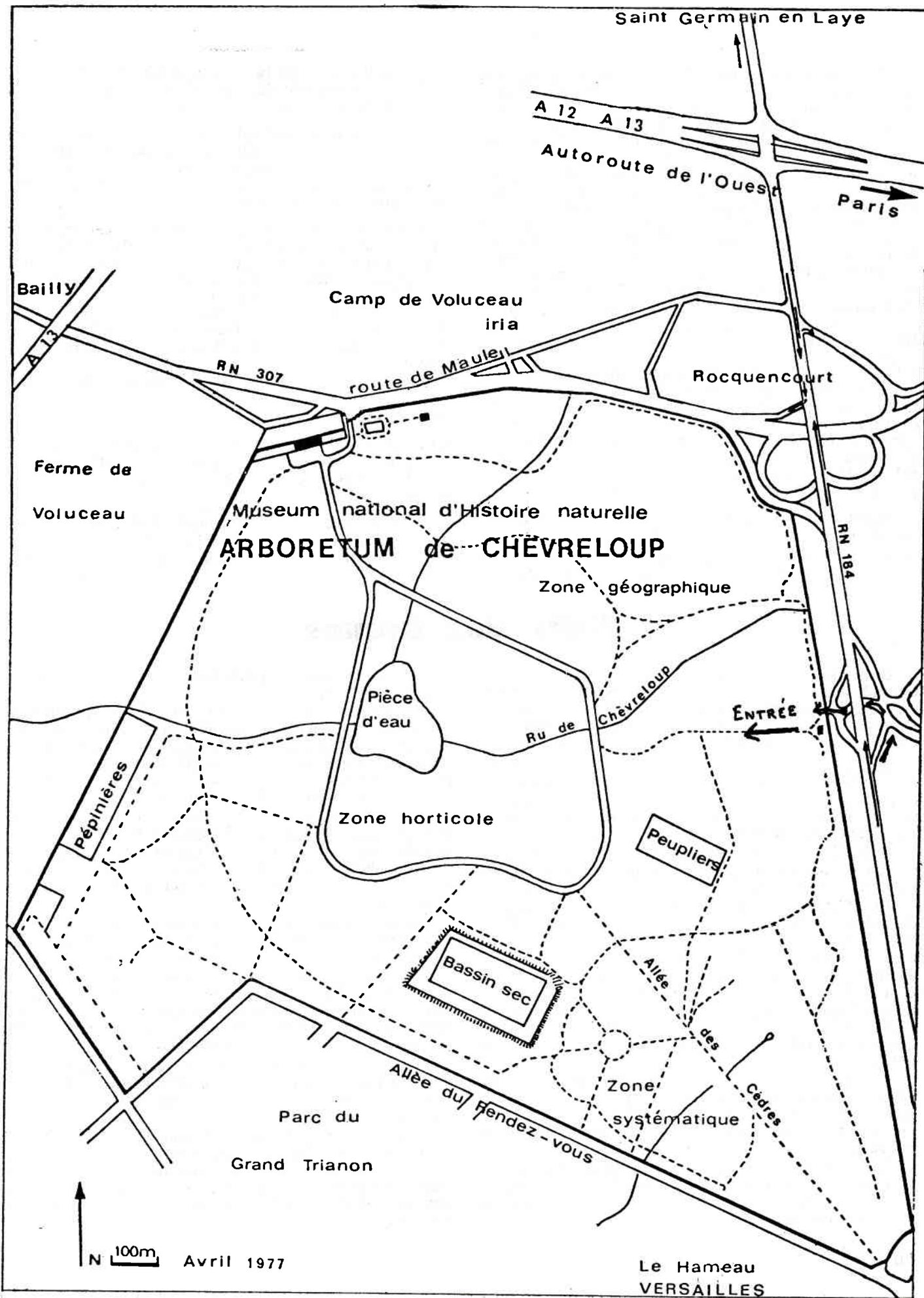
La majeure partie des végétaux mis en œuvre dans le cadre de ce parc est issue de semis provenant de graines envoyées par les différents jardins botaniques du monde entier, y compris, depuis quelques années, la Chine.

La multiplication par semis a été retenue pour des raisons de protection phytosanitaire, bien que ce procédé soit plus long, mais les jardiniers sont des gens patients !

Le terrain a été divisé en plusieurs zones :

- une zone géographique, divisée en continents et régions, où les espèces qui sont voisines à l'état spontané doivent se retrouver côte à côte dans les plantations. Il n'y a pas de zone africaine, le climat parisien ne s'y prêtant pas ;
- une zone systématique ou de botanique systématique, les espèces d'un même genre sont groupées sans tenir compte de leur origine mais seulement de leur affinités botaniques ;
- une zone horticole destinée à recevoir les cultivars quelle que soit leur valeur décorative ainsi que les hybrides obtenus par l'homme.

La zone des conifères est la plus complète car la plupart des genres rustiques y figurent et il est possible, étant donné la densité des plantations, d'observer beaucoup d'espèces en un temps limité.



Ainsi au cours d'une promenade de plus de deux heures, dans l'herbe humide, mais réchauffés au doux soleil printanier, nous avons pu admirer des groupements de CEDRUS DEODARA, cèdre de l'Himalaya avec ses pousses retombantes et ses longues aiguilles d'un vert jaunâtre, des CEDRUS ATLANTICA plus ou moins glauques, des THUJA OCCIDENTALIS, des TAXUS BACCATA à port globuleux, des PINUS GRIF-FITHII ou pins de l'Himalaya à cinq aiguilles réunies, des PINUS SYLVESTRIS, des PICEA PUNGENS KOSTER ou sapins bleus, des CHAMÆCYPARIS LAWSONIANA ou faux cyprès de l'Orégon, des SEQUOIA SEMPERVIRENS ou redwood des américains, de magnifiques LARIX DECIDUA ou mélèzes d'Europe, sans oublier un arbre considéré comme fossile avant d'être découvert en Chine en 1941 : le METASEQUOIA GLYPTOSTROBOIDES en jeunes sujets, ainsi qu'une merveille de la nature méconnue : le PICEA BREWERIANA dont le groupe adulte présente un décor féérique aux teintes bleutées très agréables.

Cette visite, hélas trop brève — car nous aurions pu continuer encore longtemps grâce aux commentaires très documentés de notre guide — nous donne envie de retourner admirer les chefs-d'œuvre de la nature principalement dans les feuillus, hélas trop retardés par la saison froide que nous venons de connaître.

Avant de nous quitter, M. Callen a rappelé le rôle multiple et connu des arboretum :

— scientifique, de conservation, d'introduction et de réintroduction des espèces types et de constitution

des collections de référence, d'initiation du public à la connaissance des arbres et à la protection de la nature, d'agrément.

Mais ces rôles multiples ne peuvent être mis en valeur que dans la mesure où les moyens financiers ou en personnel sont augmentés et que ce ne soit pas uniquement l'œuvre de quelques passionnés ; il faut que ce soit l'œuvre de tous.

Avant de reprendre, avec regret, en direction de Meudon, le car aimablement mis par la Mairie à la disposition du Comité, M. Julien-Laferrière, au nom de tous les participants à cette visite, a vivement remercié M. Callen de nous avoir consacré cette matinée, l'a chaudement félicité pour le travail considérable accompli depuis la création de l'arboretum, et lui a adressé tous nos vœux pour la continuation de cette belle œuvre.

Henri CLOUZEAU.

Fiche pratique :

Arboretum de Chèvreloup ; Animatrice : téléphone : 955.53.80, les lundi - mardi - jeudi - vendredi et samedi de 8 h 30 à 10 h sauf les jours fériés et périodes de congés scolaires.

Visites guidées tous les samedis à 10 h et à 14 h 30. Entrée : sans rendez-vous mais limitée à 30 personnes par animateur, entrée par la R.N. 184, face au Centre Parly II.

Visite des Groues

Le samedi 12 mai, une trentaine de membres du Comité se sont retrouvés avenue Scribe pour découvrir un coin pittoresque de Meudon méconnu car totalement isolé : le lieu-dit « Les Groues », sous la conduite de notre ami Henri Clouzeau, membre de notre Conseil.

Les groues, groes, gros, etc., désignent les terres fortes, de composition argileuse et marneuse, les glaises etc. Parfois ce nom peut s'écrire groues ou groves et se retrouve dans le mot grovais, montrant par là l'aspect géologique de ce secteur.

Il est à noter inversement que les terres légères, crayon ou sablon sont désignées par l'expression sorrières bien connue des Meudonnaises.

En effet, nous nous trouvons en limite du plateau de calcaire grossier dominant la boucle de la Seine avec à son pied le cône d'éboulis provenant de la dégradation du bord de ce plateau.

Il s'agit d'un site naturel très rustique qui a eu la chance de passer à travers les outrages de la civilisation urbaine au cours de ces dernières années, faisant partie de l'ancien Domaine des Montalais dont les falaises escarpées ont été immortalisées par Bacler d'Albe.

Un chaud soleil nous a accompagnés dans la découverte de ces vallonnements, d'un parc magnifique se terminant dans un ravin, taillé de main d'homme pour en extraire la pierre à bâtir, en l'occurrence le calcaire grossier.

De cette carrière proviennent notamment les pierres formant les linteaux de la colonnade du Louvre, qui furent descendues par fardiens jusqu'à la route des Gardes et vers la Seine.

De là proviennent également certaines pierres de l'Ecole Militaire.

Ces carrières à ciel ouvert ont été en exploitation pratiquement jusqu'à la Révolution et, après, se sont trouvées intégrées dans les propriétés d'agrément de ce secteur, dont le domaine des Montalais, la végétation prenant possession des falaises escarpées, créant un paysage pittoresque et absolument inédit.

Les visiteurs ont pu constater que la gravure de Bacler d'Albe publiée dans « Quatre Siècles d'Images Meudonnaises » n'avait rien d'exagéré quant aux aspects tourmentés du relief mais ont pu au contraire observer le respect porté au paysage par cet officier d'artillerie dessinateur.

Dans ce cadre au relief tourmenté, nous oublions que Paris n'est qu'à 8 kilomètres, le bruit de la civilisation moderne ayant du mal à nous parvenir.

Jusqu'à nos jours, cet ensemble, unique dans les environs de Paris, a pu être sauvegardé grâce à la bonne volonté des différents propriétaires, et il serait souhaitable que toutes mesures soient prises pour en assurer une protection plus complète.

Avec regret nous avons quitté cette retraite pittoresque, voulant profiter au maximum des rayons du soleil dont nous avons été tellement privés ces derniers temps.

Avant notre séparation, M. Julien-Laferrière, notre vice-président délégué, a remercié, en notre nom, M. Clouzeau de cette visite passionnante, et l'a félicité, au nom du Comité, d'avoir, en suivant la tradition de sa famille, su préserver aussi parfaitement le site des Groues.

Henri Albert, l'Historien de Meudon

Si le Comité de Sauvegarde des Sites devait avancer une raison supplémentaire pour justifier son action, il la trouverait dans les très beaux ouvrages sur Meudon écrits par notre concitoyen et ami Henri Albert, membre de notre Conseil.

« Meudon-Bellevue, les grandes heures de mon village », qui vient de paraître, est un régal pour les yeux et pour l'esprit.

Au cours de ces pages, le Meudonnais revivra l'histoire de sa ville qui est si intimement mêlée à l'histoire de la France.

Mais Henri Albert n'a pas seulement le don du narrateur et de l'évocat, il a aussi celui de faire revivre par le dessin tous les personnages grands et petits qui ont fait Meudon.

Qu'il me soit permis de reproduire quelques paragraphes qui ont trait à l'origine du nom de Meudon.

« Le nom même de notre terroir ne nous force-t-il pas à nous pencher sur lui ? »

Bien des gens, et des plus savants, nous ont fourni leurs opinions à ce sujet, toutes plus définitives les unes que les autres d'ailleurs, et nous nous garderons bien de prétendre prendre parti pour une thèse ou pour une autre.

Bornons-nous à les présenter toutes, et prions le lecteur de bien vouloir faire son choix. N'est-ce pas plus sûr et n'est-ce pas le moyen d'éviter d'ouvrir une polémique inutile ?

Ce n'est d'ailleurs pas si sûr, car d'aucuns nous reprocheront bien de n'avoir pas su nous décider !

De toute façon, la première hypothèse est d'une simplicité grandiose. Elle est flatteuse, dans le sens du présent divin qu'on voulait nous offrir :

« Voici mon don » *meum donum*, aurait dit le Seigneur au commencement du Monde. Quelque orgueil

nous puissions en tirer, nous n'osons croire une si belle chose !

Aussi opposées que soient les thèses, une certitude semble acquise, le nom vient du celtique. Faut-il voir dans notre cité le *Mellodunum* des « Commentaires » de Jules César ? Certes non, puisque la preuve est faite qu'il s'agit là de Melun...

Quelques-uns penchent pour *Mul Dunum*, « poussière et forteresse » puisque nous avons les hauteurs, faciles retranchements, et du sable, au sommet de celles-ci.

On peut admettre encore *Mello Dunum*, la « montagne du miel », les bois offrant aux ruches leurs fleurs riches en pollen.

De toute façon, *Dounos*, en gaulois, signifiant Montagne, le terme de hauteur n'apparaît pas suspect. Malheureusement, le début offre des difficultés : *Mell*, en celtique, pouvant signifier colline, bête sauvage, miel, jaune. Le choix est large et nous ne nous y risquons pas.

Certains auteurs n'ont pourtant pas hésité, et ils nous affirment que Meudon vient de *Meldunum*, dérivé de *Mello Dunum*, *Dunum* signifiant à la fois colline et forteresse, *Mello* désignant la couleur jaune. Nous retrouverons bien les hauteurs et la couche épaisse de sable jaune qui existe aux points hauts de nos collines.

N'allons pas plus loin et excusons-nous auprès de nos lecteurs de ce long avertissement.

Avant d'en terminer, disons encore que nous avons voulu placer ces « chroniques » de notre commune à l'ombre de l'Histoire de France. »

Cette chronique, avec tous les événements qu'elle évoque et éclaire, soutiendra l'intérêt du lecteur dans toutes ses pages ; que notre ami en soit remercié.

Le Président.

Nouvelle Numérotation des Routes Nationales

De nombreuses routes nationales ont fait récemment l'objet d'une nouvelle numérotation. Nous croyons être utiles aux membres de notre Comité en donnant la liste de celles qui concernent notre région sur le territoire du Département des Hauts-de-Seine.

Ancienne Numérotation		Nouvelle Numérotation
F 18	De Sèvres (N 10 - N 187) à la limite des Yvelines.	N 118
G 14	De Puteaux (Boul. Circulaire de la Défense) à Nanterre (N 186)	N 314
N 189	De Sèvres (N 10 à l'intersection avec la N 189 a).	N 187
N 189 a	De Meudon (N 189) à Paris (Héliport d'Issy-les Moulinaux).	N 187
N 306 a	De Petit-Clamart (N 306) à Sèvres (N 187 et F 18).	N 406
N 307 a	De Sèvres (N 10) à Marnes-la-Coquette (N 307).	N 407
N 309 a	D'Asnières (N 309) à La Garenne-Colombes (N 308).	N 409
N 310 a	De Paris Porte de Clichy (N 310) à la limite de la Seine-St-Denis	N 410
Sans numéro	De Petit-Clamart (N 186) à Châtenay-Malabry (N 186).	N 385
N 187	De Sèvres (N 10) à Sèvres (N 118 - N 406).	N 406
N 137	De Sèvres (N 406) à Petit-Clamart (N 186).	N 287



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 534-11-79
92190 MEUDON-BELLEVUE ✓

Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir



Caisse d'Épargne
de Meudon-Val-Fleury

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30

VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes grâce aux ultra-sons.
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 534-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

Bulletin { d'adhésion (1)
de renouvellement (1)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur 50 F
Membre Adhérent 25 F
Membre Sympathisant 10 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. : 534.42.50

(1) Rayer la mention inutile.

AU CYCLAMEN

Confections florales, Mariage, Deuil
Espaces verts, Entretien de jardins
Plantes d'appartements _____

M. PAIN, 11, Boulevard Verd de Saint-Julien - 92190 MEUDON
Téléphone 534.02.41 **Dépositaire VILMORIN**